



Heritage des enfants remboursement d un credit par l ass deces

Par **vaness03**, le **06/11/2015** à **14:22**

Bonjour, ma mere est decedee il y a un an et nous allons regler la succession ces prochains jours. Dans la communauté passif il apparait que des credits ont ete regler par l assurance deces. Dans ces credits il apparait un credit auto . Ma mere s etait portee caution pour mon frere. Le credit auto de mon frere est donc remboursé , somme de 6000 euros environ. Hors dans la succession ce detail n est pas cite et nous avons chacun notre part egale sauf mon frere qui touche donc sa part + le remboursement total du credit en réalité!!!! Quel recours ai je donc afin de ne pas etre lésée ? Merci par avance de votre reponse